



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 28-29 janvier 1997

GROUPE DE RÉDACTION NO.3 SUR LA DÉFINITION, LE TRAITEMENT ET LA PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS

COMPTE RENDU SUCCINCT

28-29 janvier 1997

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/DG3/A(97)1].

2. Approbation du compte rendu succinct

Le Groupe approuve le compte rendu succinct de la réunion des 11-12 décembre 1996 [DAFFE/MAI/DG3/M(96)3].

3. Définition de l'investisseur et de l'investissement

Le Groupe examine certaines des questions en suspens concernant la définition de l'investisseur et de l'investissement, à partir d'une note du Président [DAFFE/MAI/DG3(97)1]. Le Groupe examine également la contribution d'une délégation [DAFFE/MAI/DG3/RD(97)1] exposant une autre approche de la définition de l'investisseur et de l'investissement.

Le Groupe convient de faire rapport au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/DG3(97)2] en ce qui concerne les résultats de ses débats au sujet de la définition de l'investisseur et de l'investissement, en notant tout spécialement que des progrès ont été accomplis pour la disposition finale de la liste positive et qu'il faudra attendre les résultats des délibérations du Groupe d'experts No. 5 pour travailler sur la liste négative.

A la demande du Groupe de négociation, le Groupe de rédaction No. 3 s'est de nouveau réuni le 30 janvier 1997 en vue d'un nouvel examen de la définition de l'investisseur et de l'investissement. Les discussions ont eu lieu sur la base du rapport du Groupe de rédaction No. 3 [DAFFE/MAI/DG3(97)2] et d'un document soumis par trois délégations [DAFFE/MAI/DG3/RD(97)5]. Des contributions écrites ont également été soumises par deux délégations [DAFFE/MAI/DG3/RD(97)6].

A la lumière des débats au sein du Groupe de rédaction, le Président a rédigé un rapport au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/DG3(97)3].

4. Propriété intellectuelle

Le Groupe procède à un premier examen des questions concernant le régime de la propriété intellectuelle dans l'AMI, en tenant compte des contributions d'une délégation [DAFFE/MAI/RD(96)46] et d'une autre délégation [DAFFE/MAI/DG3/RD(96)11].

Les délégués se demandent si et dans quelle mesure l'AMI doit comporter des obligations plus larges que celles qu'il prévoit actuellement dans le domaine de la propriété intellectuelle. Deux

délégations proposent que les oeuvres littéraires et artistiques soient exclues de la définition de l'investissement dans l'accord.

Le Groupe décide qu'il faut approfondir cette question pour clarifier les problèmes et la position des délégations.

5. Autres questions

Le Groupe décide de se réunir de nouveau en février pour examiner les questions concernant la propriété intellectuelle, le préambule de l'AMI et une disposition empêchant qu'on abaisse les normes.